

Par Véronique Heurtematte, le 03.05.2018 à 18h54 (mis à jour le 03.05.2018 à 20h47)

## ETUDE

# L'inspection générale des bibliothèques publie son rapport annuel

## Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques Année 2017

Le compte rendu des inspections menées au cours de l'année écoulée offre un panorama des enjeux actuels pour les établissements documentaires français.

Le **rapport annuel 2017** publié récemment par l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) permet, comme à chaque édition, de prendre la mesure des principales problématiques au cœur de l'activité des bibliothèques françaises.

Au cours de l'année 2017, l'IGB a réalisé cinq rapports thématiques, pour la plupart centrés sur les mutations engendrées par l'environnement numérique, notamment "Les enjeux du numérique dans les ressources documentaires en sciences humaines et sociales", ou encore "L'offre numérique éditoriale pour les étudiants".

"Dans un environnement inédit, encore instable et fortement malmené par des intérêts contradictoires, les bibliothèques cherchent, à travers un dialogue nécessairement tendu, à concilier les causes de la recherche avec les impératifs budgétaires tandis que les plateformes documentaires tentent d'adapter leurs stratégies aux inflexions des spécificités disciplinaires", souligne Benoît Lecoq, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, dans son introduction. "Ces phénomènes ont gagné le secteur des sciences humaines et sociales (SHS), où la part des dépenses consacrées à la documentation électronique est passée de 22% en 2007 à plus de 42% en 2015 et où, comme dans les sciences « dures », les ressources ne se suffisent plus à elles-mêmes mais demandent à se déployer dans une économie de services, notamment autour des données de la recherche et des archives scientifiques".

### Documentation électronique

Le doyen de l'IGB rappelle que la part des dépenses consacrées à la documentation électronique est passée de 22% en 2007 à plus de 42% en 2015 dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Il annonce par ailleurs une synthèse qui fera prochainement le point sur les apports de la politique de licences nationales pour les acquisitions de ressources numériques à destination des bibliothèques.

Benoît Lecoq revient aussi sur la suppression de la bibliothèque départementale des Yvelines, en 2016, au profit d'un pôle de développement culturel généraliste et interdisciplinaire qui, selon lui, manifeste la volonté de renoncer à la desserte documentaire et de se désengager de toute intervention directe. "Il est à craindre que cette dilution du volet lecture publique au sein d'un dispositif protéiforme ne provoque un recul durable de sa prise en compte par la politique départementale", alerte le doyen de l'IGB.

L'Inspection générale des bibliothèques a également effectué des rapports sur cinq bibliothèques de l'enseignement supérieur, quatre bibliothèques municipales classées et quatre autres bibliothèques municipales ou intercommunales, ainsi que dans cinq bibliothèques départementales et trois établissements publics.

Le rapport revient également sur le point effectué sur le parcours et la carrière des conservateurs de bibliothèque. Il présente également la nouvelle répartition des zones géographiques confiées aux inspecteurs de l'IGB afin de mieux prendre en compte la nouvelle organisation territoriale de la France et qui sera effective à partir du 1er janvier 2019.